

TABLEAU COMPARATIF

Textes en vigueur	Texte de la proposition de loi	Conclusions de la Commission
<p style="text-align: center;">Code de la sécurité sociale</p> <p style="text-align: center;">LIVRE V Prestations familiales et prestations assimilées TITRE I^{ER} Champ d'application - Généralités CHAPITRE III Règles d'allocation et d'attribution des prestations</p> <p>Art. L. 513-1. - Les prestations familiales sont, sous réserve des règles particulières à chaque prestation, dues à la personne physique qui assume la charge effective et permanente de l'enfant.</p> <p style="text-align: center;">TITRE II Prestations générales d'entretien CHAPITRE I^{ER} Allocations familiales</p> <p>Art. L. 521-2. - Les allocations sont versées à la personne qui assume, dans quelques conditions que ce soit, la charge effective et permanente de l'enfant.</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;">Proposition de loi relative aux droits des parents séparés en cas de garde alternée des enfants</p> <p style="text-align: center;">Article 1^{er}</p> <p>L'article L. 513-1 du code de la sécurité sociale est complété par un alinéa ainsi rédigé :</p> <p style="padding-left: 2em;">« En cas de résidence alternée et sauf dispositions contraires de la convention homologuée par le juge ou de la décision judiciaire, les enfants mineurs sont réputés être à la charge égale de l'une et l'autre personne physique et les prestations familiales dues par moitié à chacune d'entre elle. »</p> <p style="text-align: center;">Article 2</p> <p>Après le premier alinéa de l'article L. 521-2 du même code, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :</p> <p style="padding-left: 2em;">« Dans le cas de résidence alternée, les allocations sont versées, sauf dispositions contraires de la convention homologuée par le juge ou de la décision judiciaire, par moitié aux personnes physiques qui assument conjointement la charge effective et permanente de l'enfant. »</p>	<p style="text-align: center;">Proposition de loi relative aux droits des parents séparés en cas de garde alternée des enfants</p> <p style="text-align: center;">Article 1^{er}</p> <p style="text-align: center;"><i>Article rejeté</i></p> <p style="text-align: center;">Article 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Article rejeté</i></p>